

1^{ER} AVRIL 2021

Gestion des encombrants

AR Hlm PACA & Corse

Présenté par Céline Di Mercurio, USH



Sommaire

1. Enjeux
2. Perceptions
3. Types de dépôt
4. Démarches de gestion
5. Volet financier des projets de gestion



PARTIE

01

Enjeux

Les encombrants, quels enjeux ?

- **Résidentiels** : attractivité des sites et l'image du quartier ;
- **Economiques** : Coûts (prévention, tri, collecte, valorisation), emploi et insertion ;
- **Environnementaux** : économie circulaire (réparation, réemploi, recyclage ou valorisation) ;
- **Sociaux** : pratiques et représentations des habitants ;
- **Gouvernance** : coopération entre les parties prenantes



PARTIE

02

Perceptions

Ce qui peut conduire à des dépôts sauvages de la part des habitants

PARTIE 02

- **La présence initiale de dépôts sauvages** dans le quartier ;
- La **méconnaissance des dispositifs** existants et/ou le **désintérêt** des impacts sur l'environnement ;
- La **difficulté à accéder aux déchetteries** dédiées (absence de véhicule ou d'aidants pour apporter l'encombrant, indisponibilité aux horaires d'ouverture de la déchetterie...)
- La **méfiance sur la réelle valorisation ou réemploi** des encombrants dans le cadre du dispositif de collecte en vigueur ;
- Le **faible sentiment d'appartenance et d'appropriation au territoire**.

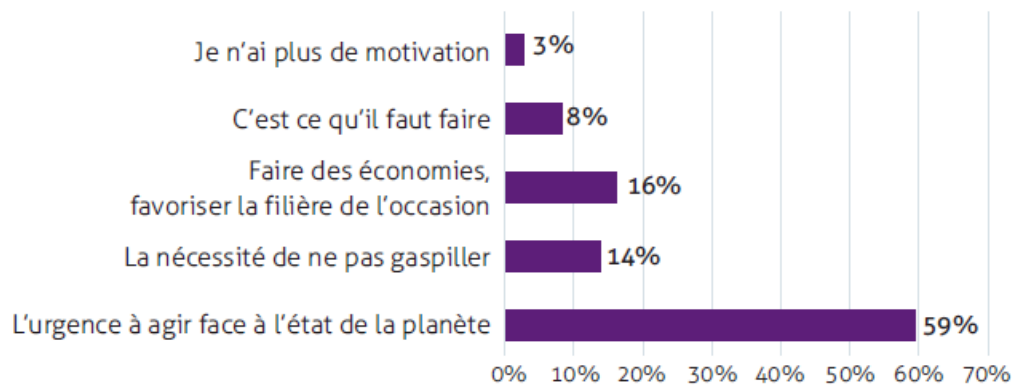
Le réemploi : des marges de progrès en termes de communication auprès des locataires

PARTIE 02

D'après l'enquête d'HTC menée en 2019, 72% des locataires méconnaissent le réemploi et ne savent pas s'il existe des ressourceries à proximité.

Parmi les personnes qui connaissent le réemploi, un peu plus de la moitié ont recours à des dispositifs.

Quelle est la principale motivation pour recycler des encombrants ?





PARTIE

03

Types de dépôt

Les différents types de dépôt des encombrants

- **Point d'apport volontaire ouvert et aménagé**

Avantages : investissement peu coûteux

Inconvénients : mauvais usages (autres déchets), manque de coordination avec les services de la collectivité (évacuation et fréquence de passage, prestation privée de collecte)

- **Lieu de stockage fermé et non accessible aux locataires**

Avantages : accès limité aux locataires, lieu dédié

Inconvénients : sortie des encombrants et pénibilité (si assuré par le personnel de proximité), s'assurer des produits dangereux ne soient pas entreposés, plus coûteux que le point d'apport volontaire

- **Ramassage systématique des encombrants**

Avantages : moins d'encombrants

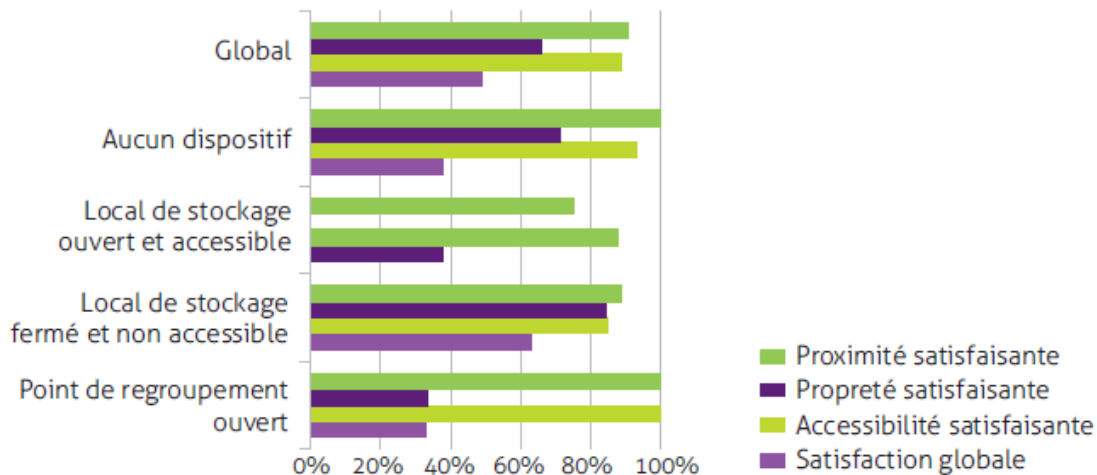
Inconvénients : coûteux, peu pédagogique, à utiliser provisoirement

Le dispositif de stockage privilégié des locataires : le local fermé

PARTIE 03

Enquête sur « les comportements des usagers face à la gestion des encombrants », conduite par Habitat & Territoires Conseil dans 10 résidences, dont 9 franciliennes, de 5 bailleurs, auprès de 78 locataires rencontrés en face à face, avril-juin 2019.

Motifs de satisfaction des locataires en fonction du dispositif de collecte des encombrants



Le local de stockage fermé est jugé satisfaisant sur les aspects suivants : propreté, accessibilité, proximité



PARTIE

04

Les démarches de gestion

Les 3 démarches de gestion des encombrants

Elles peuvent être conduites isolément ou cumulées :

- Sensibilisation et accompagnement au changement
- Pré-collecte et pré-tri à la source sur site
- Collecte et tri par filière (plateforme de recyclage)

= Stratégie d'intervention :

- Mobiliser le réseau d'acteurs (locataires, prestataires, collectivités, éco-organismes, acteurs du réemploi et de la valorisation)
- Mettre en place une organisation (moyens humains, chaînage d'opérations, gouvernance du projet)
- Déterminer les coûts
- Animer le dispositif

Les 3 démarches de gestion des encombrants

Sensibilisation et accompagnement au changement

Porteur de projet : bailleur ou structure de l'ESS

Moyens humains : pour l'essentiel, les salariés (et bénévoles) de la structure porteuse

Au sein du bailleur : personnel de proximité, le service DSU et/ou patrimoine

Mobilisation des filières de réemploi, recyclage :

En fonction de la démarche, le projet intègre :

› une collecte éphémère d'encombrants sur site en porte à porte ou en prenant appui sur des points d'apport volontaire aménagés pour l'occasion (Ressourceries éphémères)

› une part de réemploi pour les objets réparés au sein de l'atelier Bricol'Café - Atelier de sensibilisation et de réparation de Clésence ou à travers la vente sur site des objets collectés des Ressources éphémères (avec CDC Habitat ex-Efidis).

Les 3 démarches de gestion des encombrants

Sensibilisation et accompagnement au changement



Bricol'Café, Clésence, Amiens



Les 3 démarches de gestion des encombrants

Pré-collecte et pré-tri sur site

Porteur de projet : bailleur ou structure associative

Moyens humains :

Au sein du bailleur : personnel de proximité (gestion des accès et permanences des locaux de stockage), service DSU et/ou patrimoine, fonctions supports

Ou prestataire (classiques ou entreprises d'insertion) : pré-collecte et tri

Fréquence de collecte : journalière ou hebdomadaire (selon volumétrie)

Aménagement du local : accessibilité (véhicules, piétons), surface et calibrage

Fonctionnement du local : ouverture et accès à la carte, permanences fixes

Equipements pré-collecte : petits véhicules, véhicules légers (ex : triporteur), petit matériel (sangles, diables, plateau roulant, etc.)

Les 3 démarches de gestion des encombrants

Pré-collecte et pré-tri sur site exemple d'Environnement solidaires, Nantes

Local de pré-collecte,
Environnements Solidaires, Nantes



Signalétique du local d'activités
d'Environnements Solidaires, Nantes



Triporteur, Environnements
Solidaires, Nantes



Les 3 démarches de gestion des encombrants

Tri par filière et plateforme de recyclage

Porteur de projet : structure ad hoc (ex/ régie de quartier)

Ingénierie : étude de faisabilité technique et financière, le plus souvent réalisée par la structure porteuse

Moyens matériels et logistiques :

- Une zone de déchargement des encombrants à leur arrivée sur la plateforme ;
- Un entrepôt doté d'espaces dédiés au tri, de matériel de manutention et de traçabilité (chariot élévateur, balance ou pont-bascule)
- Des zones aménagées de stockage des gisements par filière (caisses, palettes, rayonnage, bennes...).

Moyens humains : essentiellement personnel de la structure porteuse

Les bailleurs ne sont concernés que par la collecte. Aucun équipement, ni aménagement particulier n'est requis les concernant.

Les 3 démarches de gestion des encombrants

Tri par filière et plateforme de recyclage

Plateforme de tri de Recyclo'bus, Régie Service 13 à Marseille



Plateforme de tri de R3, Bordeaux



Système de pesage



PARTIE

05

Le volet financier des projets de gestion

Le volet financier des projets de gestion des encombrants

De l'intérêt de passer de la collecte en mélange à la collecte en séparation des flux

	Évacuation des encombrants en mélange (sans séparation des flux)	Collecte avec séparation des flux (tri à la source ou en aval)
Type de prestation	Prestation forfaitaire comprenant la collecte non triée, le transport et le traitement (coût de l'exutoire)	Recours aux filières REP et ou filière de recyclage et filière de réemploi pour la collecte des gisements. Prestation au poids pour la collecte des encombrants non recyclables et non réutilisables (DIB).
Mesure de la prestation	Un volume (en mètre cube)	Un poids (tonnage) et un temps de travail (heures) pour le tri et le transport
Traitement	100 % de DIB Par conséquent, 100 % de coût de traitement + coût des taxes sur les activités polluantes	80 % à 85 % des flux sont orientés vers les filières REP ou recyclage 10 % à 15 % de DIB
Coût de la prestation	Traitement du DIB (forfait incluant l'acheminement et la main d'œuvre) : 19 € à 26 € HT/m ³ (moyenne nationale)	Traitement vers les filières : 0 € Traitement du DIB : 220 € HT / tonne

Le volet financier des projets de gestion des encombrants

Les postes de dépenses du traitement en flux séparés des encombrants (modèles 2 et 3)

	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT Organisation de la collecte		DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT Animation du dispositif
		Ressources humaines	Coût du traitement	
Nature de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> › Études de faisabilité (ingénierie liée à la conception et à l'animation) › Acquisition, construction ou aménagement de locaux ou containers › Aménagement des espaces extérieurs (voiries, cheminements...) › Signalétique › Acquisition d'équipements mobiles (véhicules...) 	Charges salariales liées à : <ul style="list-style-type: none"> › la manutention de pré-collecte et de tri › au transport des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> › Coût de traitement des déchets encombrants qui ne sont pas traités <i>via</i> les filières REP ou les filières de valorisation (coût moyen = 220 € / tonne*). 	<ul style="list-style-type: none"> › Information et sensibilisation des locataires (animations, communication...) › Formation des équipes de proximité › Temps de travail de gestion de projet (coordination, suivi, évaluation...)
Remarques		Des modèles économiques différents en fonction de : <ul style="list-style-type: none"> › La structuration du dispositif (gestion interne, prestataire privé ou entreprise d'insertion) › L'implication de la collectivité 	Des coûts variables en fonction du mode d'organisation retenu : <ul style="list-style-type: none"> › Géré en interne › Confié à un prestataire 	

Le coût de 220 €/tonne de traitement des déchets tout venant est le prix du marché généralement pratiqué par les entreprises effectuant ce type de prestation.

Le volet financier des projets de gestion des encombrants

Les sources de financement mobilisables

	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT Organisation de la collecte		DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT Animation du dispositif
		Ressources humaines	Coût du traitement	
Les sources possibles de financements en fonction des postes de dépenses	<p>Études, ingénierie</p> <ul style="list-style-type: none"> › Fonds de soutien à l'innovation (FSI) pour les organismes Hlm › Fonds pour l'innovation sociale (FIS) pour les ESH › Possibilité de valorisation de la dépense au titre de l'abattement TFPB en QPV <p>Équipements, aménagements</p> <ul style="list-style-type: none"> › Politique de la ville (abattement TFPB et/ou subvention contrat de ville) › ADEME (dans certains contextes)* 	<p>Coûts internes</p> <p>Coûts externes : contrats de prestation avec une entreprise privée ou de l'ESS.</p> <ul style="list-style-type: none"> › Possibilité valorisation de la dépense au titre de l'abattement TFPB en QPV 	<ul style="list-style-type: none"> › Fonds propres › Contribution résiduelle des locataires sur les charges locatives à tester et concerter dans le cadre d'un accord locatif de modification des charges dans la mesure où l'action s'inscrit dans une démarche de sécurité et de développement durable (cf. L. 442-3 du CCH et article 42 de la loi du 23 décembre 1986) 	<p>Coûts internes</p> <p>Coûts externes : contrats de prestation avec une entreprise privée ou de l'ESS.</p> <ul style="list-style-type: none"> › Possibilité de valorisation de la dépense au titre de l'abattement TFPB en QPV



Merci !

14 rue Lord Byron
75384 Paris Cedex 08

01 40 75 78 00

